



A Paris, le 07 janvier 2025

Monsieur le Président,

JEAN-FRANÇOIS
PORTARRIEU

CHRISTIAN KLINGER

VINCENT LEGLANTIER

*DEPUTE DE LA HAUTE-
GARONNE**SENATEUR DU HAUT-
RHIN**CONSEILLER
MUNICIPAL DE
SEZANNE**COPRESIDENTS ET
SECRETAIRE GENERAL
DE L'ASSOCIATION
NATIONALE DES ELUS
DE LA VIGNE ET DU VIN*

Depuis plus de 25 ans, l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin (ANEV) fédère les territoires viticoles au travers d'un réseau national de plusieurs centaines d'élus engagés. Transcendant les frontières politiques et géographiques, l'ANEV agit au quotidien pour promouvoir, défendre et accompagner nos vignobles et nos vignerons face aux nombreux défis auxquels ils sont confrontés.

Ces actions sont possibles grâce à vous, élus des territoires viticoles, qui aidez l'ANEV à se développer et représenter au mieux les intérêts généraux de la vigne et du vin, à un moment où les défis sont nombreux pour nos territoires viticoles : climatiques, environnementaux, économiques, sociétaux, etc.

Pourquoi continuer à soutenir l'ANEV ?

- Un **réseau national unique**, pour échanger et mutualiser les solutions face aux défis spécifiques des territoires viticoles.
- Des **actions de terrain concrètes**, avec des initiatives adaptées à vos besoins locaux.
- Une **information régulière et stratégique**, pour vous tenir informé des évolutions réglementaires, des projets en cours et des opportunités pour vos territoires.
- **L'accompagnement de notre équipe**, et notamment de notre Directeur, mobilisé pour répondre à vos préoccupations spécifiques.

Votre soutien fait la différence.

Pour poursuivre cette dynamique et renforcer notre impact collectif, nous avons besoin de votre réadhésion. En tant qu'adhérent, vous contribuez directement au rayonnement de nos territoires viticoles et à la pérennité d'un secteur vital pour nos communes.

Nous serions ravis de pouvoir continuer à compter sur votre soutien, et vous adressons à cette fin la cotisation 2025 pour réadhérer à notre association :

BARÈME DES COTISATIONS 2025 : 1.200 €

Restant à votre écoute et à votre disposition, nous vous saurions gré, Monsieur le Président, d'accepter nos respectueuses salutations.

Jean-François PORTARRIEU

Christian KLINGER

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250310-DL2025-0031-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

Vincent LÉGLANTIER

Bulletin d'adhésion à l'ANEV

Vous souhaitez adhérer au titre de :

Commune _____ EPCI _____ Département _____ Région _____
 Parlementaire _____ Conseiller régional/départemental/municipal, à titre individuel
 NOM : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Superficie viticole : _____ Bassin viticole/vignoble : _____
 Population : _____ Tel : _____ Email : _____

Renseignements personnels du Représentant :

NOM : _____ Prénom : _____
 Mandat : _____
 Ville : _____ Profession : _____
 Tel : _____ Email : _____

Grille tarifaire			
Parlementaires, Conseiller régional/départemental/municipal		50 €	
Commune et EPCI	Moins de 500 habitants	50 €	
	De 500 à 1000 habitants	80 €	
	De 1000 à 5000 habitants	160 €	
	De 5000 à 20 000 habitants	320 €	
	De 20 000 à 50 000 habitants	800 €	
	De 50 000 à 250 000 habitants	1200 €	
	De 250 000 à 400 000 habitants	1600 €	
	Plus de 400 000 habitants	2000 €	
Département		2400 €	
Région		3200 €	

Pour adhérer à l'ANEV :

Merci de renvoyer ce bulletin d'adhésion par email, ou par courrier adressé à l'adresse suivante, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'ANEV :

Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin – 13 bis avenue de la Motte-Picquet - 75007 Paris

Vous pouvez également effectuer le paiement par virement sur le compte ci-dessous :

Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence
30004	01066	00010046468	20	BNP Paribas Bollene
IBAN	FR76 3000 4010 6600 0100 4646 820		BIC	BNPAFRPPAVI

N° SIRET ANEV : 428 920 128 00025

(Facture via chorus sur demande à l'adresse contact@elusduvin.org)

L'ANEV dispose d'un traitement informatisé des données dont le fondement est le consentement et/ou l'intérêt légitime et/ou l'exécution d'obligations contractuelles. Pour plus d'information sur le cadre juridique, l'utilisation des données et l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter la page www.elusduvin.org/politique-de-confidentialite-et-cookies/